



**REGLEMENT**  
**Concours de photographies**  
**« Les 4 saisons de la photo »**  
**Médiathèque d'Ostricourt**

**Article 1 : Objet et déroulé du concours**

La médiathèque et la municipalité organisent tout au long de l'année 2021-2022, un concours de photographie sur le thème « Les 4 saisons de la ville d'Ostricourt » qui se déroulera du 21 septembre 2021 au 17 septembre 2022.

Tout au long de l'année, les participants pourront ainsi nous envoyer leurs plus belles photographies du patrimoine naturel d'Ostricourt, au fil des saisons. Les participations pourront être envoyées de la façon suivante :

1. Une photo par saison représentant plusieurs patrimoines naturels différents (soit 4 photos sur l'année)
2. Une photo d'un même patrimoine naturel évoluant au fil des saisons (soit 4 photos d'un même patrimoine naturel)
3. Une photo pour une seule saison.

Les photos seront mises à l'honneur, le week-end des 17 et 18 septembre 2022, à l'occasion des journées européennes du patrimoine. Une exposition sera créée dans la commune pour présenter les photographies réalisées au cours de l'année.

Régulièrement, à chaque saison les photos reçues seront mises en valeur sur nos supports de communication.

**Article 2 : Modalités de participation**

Le concours est ouvert à toute personne âgée de plus de 15 ans.

En participant au concours, les mineurs doivent impérativement avoir l'autorisation de leurs parents ou représentant légal, afin d'assurer aux organisateurs l'autorisation de recevoir et d'examiner leurs données d'inscription.

La participation à ce concours est gratuite.

**Article 3 : Format des photos**

Les photos peuvent être prises par un appareil photo ou par un smartphone, au choix.

Elles peuvent être envoyées en paysage ou en portrait, et en format d'image 3/2 ou 4/3.

Les formats 1/1 (format carré) ou 16/9 sont interdits.

La mise en scène et les choix artistiques sont libres. Cependant, aucune inscription personnelle ne doit apparaître sur la photo.

Le choix de l'heure, la date et le lieu de la photographie est libre. Seule condition : la photographie doit impérativement être prise à Ostricourt. Si cette dernière est prise sur un terrain privé, le photographe doit s'assurer d'avoir l'accord du propriétaire du terrain pour la diffusion.

La retouche-photo est acceptée. Les montages et/ou collages de plusieurs photos ne sont pas autorisés.

#### **Article 4 : Règles du concours**

Pour les participants qui choisiront de nous envoyer une photo à chaque saison :

La photographie devra être envoyée via le formulaire d'inscription disponible sur [www.ostricourt.fr](http://www.ostricourt.fr), au plus tard le dernier jour de chaque saison (sauf pour la saison estivale, où la fin du concours se terminera un peu plus tôt – la date exacte sera communiquée ultérieurement) :

- Automne : mardi 21 septembre 2021
- Hiver : mardi 21 décembre 2021
- Printemps : dimanche 20 mars 2022
- Été : mardi 21 juin 2022

Le nom du fichier devra comporter le titre de la photo et votre nom.

Une exposition sera organisée dans les jours qui suivent sur les supports de communication de la mairie afin de mettre à l'honneur la saison qui se termine.

Pour les participants qui choisiront de nous envoyer une photo d'un patrimoine naturel sur les 4 saisons :

La photographie devra nous être envoyée au plus tard le samedi 3 septembre 2022, via le formulaire d'inscription disponible sur [www.ostricourt.fr](http://www.ostricourt.fr)

S'il le souhaite, le participant peut nous envoyer la photo du patrimoine naturel à chaque date d'échéance ci-dessus, en nous indiquant qu'elle fait partie du concours Une photo sur 4 saisons.

Le nom du fichier devra comporter le titre de la photo et votre nom.

#### **Article 5 : Jury et annonce des résultats**

Un jury se réunira à la fin du concours afin de sélectionner les lauréats. Le jury se composera du Maire, de 5 élus municipaux, de 5 enfants, de 5 artistes et 5 citoyens volontaires.

La désignation des gagnants se fera à la majorité des votes.

L'annonce des résultats sera effectuée lors d'une cérémonie de clôture de l'exposition. Les gagnants se verront remettre leur récompense lors de cette cérémonie, à laquelle ils auront été conviés.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

#### **Article 6 : Les gagnants**

5 participants seront désignés « vainqueur » :

- Gagnant du prix « Automne »

- Gagnant du prix « Hiver »
- Gagnant du prix « Printemps »
- Gagnant du prix « Été »
- Gagnant du prix « 4 saisons »

Le jury se réserve la possibilité de désigner un prix spécial « coup de cœur ».

### **Article 7 : Dates du concours**

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- Mardi 21 septembre 2021 : Ouverture du concours - Catégories « 4 saisons » & « Automne »
- Lundi 20 décembre 2021 : Clôture de la catégorie « Automne »
- Mardi 21 décembre 2021 : Ouverture de la catégorie « Hiver »
- Samedi 19 mars 2022 : Clôture de la catégorie « Hiver »
- Dimanche 20 mars 2022 : Ouverture de la catégorie « Printemps »
- Lundi 20 juin 2022 : Clôture de la catégorie « Printemps »
- Mardi 21 juin 2022 : Ouverture de la catégorie « Été »
- Samedi 3 septembre 2022 : Clôture des catégories « Été » et « 4 saisons »
- Entre le 6 septembre et le 16 septembre 2022 : Passage du Jury
- Samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022 : Exposition des participations
- Dimanche 18 septembre 2022 : Clôture de l'événement et annonce des gagnants

### **Article 8 : Utilisation des photos et publication**

En acceptant ce règlement, vous autorisez les organisateurs à reproduire et communiquer au public les photographies présentées lors du concours, pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours.

Les nom, prénom et âge de tout participant seront publiés lors de l'exposition et pourront être publiés sur le site internet de la commune – [ostricourt.fr](http://ostricourt.fr)- ou sur les pages Facebook - @Villedostricourt et @Mediathequeostricourt.

Les organisateurs se réservent le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier et d'enlever toute photographie qui ne serait pas conforme aux exigences exposées dans ce règlement, même après que la réalisation soit parue sur le site.

En ce qui concerne les réalisations que vous soumettez, vous déclarez garantir ce qui suit :

- Vous êtes le seul propriétaire des droits et le créateur de la photographie.
- Vous avez le droit de soumettre cette photographie dans ce concours.
- A votre connaissance, les photos ne contiennent aucun contenu contrefait, menaçant, faux, trompeur, insultant, harcelant, calomnieux, diffamatoire, vulgaire, obscène, scandaleux, séditieux, pornographique ou profanatoire.
- A votre connaissance, les photos ne contiennent aucun matériel pouvant constituer ou encourager une conduite pouvant être considérée comme une infraction pénale, ou pouvant engendrer une responsabilité civile, ou violant une loi de quelque manière que ce soit.
- Les photographies ne portent pas atteinte aux droits d'auteur, marques déposées, droits contractuels ou toute autre propriété intellectuelle de toute tierce partie, ni ne viole les droits de la vie privée d'aucune personne.
- Votre photographie ne comprend pas :

- De marque déposée appartenant à des tiers
- De matériel protégé par une marque déposée appartenant à des tiers
- Des noms, des ressemblances, ou toute autre caractéristique pouvant identifier des célébrités ou tous autres personnages publics, vivants ou morts
- Des images dont vous auriez acheté ou obtenu les droits et qui seraient issues d'une banque d'images.

### **Article 9 : Animations en médiathèque**

Pour accompagner les participants dans le concours, la médiathèque municipale proposera, à chaque saison, des animations autour du thème de la photographie.

Ainsi, les adolescents et adultes pourront participer à des cours ludiques pour apprendre ou réviser les techniques fondamentales de la photographie. L'occasion de perfectionner leurs créations avant de participer au concours.

Pour les enfants, des ateliers ludiques d'initiation au monde de l'image et de la photographie seront également proposés tout au long de l'année. L'occasion de faire un premier pas vers la photographie afin d'envisager une participation aux concours-photos dans quelques années.

### **Article 10 : Mentions légales**

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification.

Les participants acceptent que leurs données personnelles, notamment – mais pas exclusivement- leurs noms, âge, adresse postale, numéro de téléphone et adresse email soient collectées, traitées, stockées ou utilisées de toute autre manière aux fins d'organisation et de gestion de ce concours.

À tout moment, les participants ont le droit de consulter, de revoir, de rectifier ou de supprimer toute donnée personnelle les concernant, détenue par les organisateurs, en contactant la Mairie d'Ostricourt - 20, place de la République - au 03 27 94 40 65.